



D.2026.02.11.1.1.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 11 Février 2026

1– LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 -MARCHES-CONVENTIONS

1.1.6 – Ligne C - Marché M3 2025 02943 M – CONCEPTION, FOURNITURE ET INSTALLATION DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE TITRES (DAT) POUR LA LIGNE C : Autorisation de signer le marché subséquent avec la société CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS

L'an deux mille vingt-six, le onze février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (chapitre 7)	X (M. Carles : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
BRIAND Sacha	X (chapitre 7)	X (M. Jop : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les ajustements de programme de l'opération.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2021.06.02.1.1.1 du 2 juin 2021, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-projet de la 3^{ème} ligne de métro.
- Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la 3^{ème} ligne de métro et de la Ligne Aéroport Express.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.1 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 3^{ème} ligne de métro qui a été arrêtée à un montant de 3,151 milliards € HT (valeur janvier 2017).
- Par délibération n° D.2023.10.11.1.1.2 du 11 octobre 2023, le Comité Syndical a autorisé la signature du marché M3 2023 00429 M - Maîtrise d'œuvre Sous-systèmes Courants Faibles (CFA) avec l'entreprise EGIS RAIL.
- Par délibération n° D.2024.12.11.5.6 du 11 décembre 2024, le Comité Syndical a approuvé la signature de la Convention constitutive d'un groupement de commandes entre Tisséo Ingénierie et Tisséo Voyageurs, constitué afin d'attribuer les accords-cadres pour la conception, la fourniture, l'installation et la maintenance de Distributeurs Automatiques de Titres (DAT) et de Portillons des projets « Ligne C », « LAE », « Connexion Ligne B » et réseau existant.
- Par délibération n° D.2026.02.11.1.1.5 du 11 février 2026, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a autorisé la signature de l'accord-cadre « Conception, fourniture, installation et maintenance des distributeurs automatiques de titres (DAT) avec la société CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS pour un montant maximum de 18 000 000 € HT.

Dans le cadre de cet accord-cadre, lancé en groupement de commandes par Tisséo Ingénierie (coordonnateur du groupement), Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs, le marché subséquent a pour objet la conception, la fourniture et l'installation des distributeurs automatiques de titres (DAT) pour la ligne C du métro de Toulouse. Ce marché subséquent sera porté par Tisséo Ingénierie.

Les prestations attendues sont notamment les suivantes :

- Conception et qualification des équipements (réalisation de prototypes et séries répondant aux exigences définies par TISSEO, et aux études et tests prévus dans le cadre du présent accord-cadre) ;
- Fourniture, installation et mise en service des distributeurs automatiques de titres avec dépose de l'existant selon le cas ;
- Conception et qualification du Back Office DAT (réalisation des services de gestion du parc DAT et des interfaces avec les systèmes tiers répondant aux exigences définies par TISSEO et aux études et tests prévus dans le cadre du présent accord-cadre) ;
- Fourniture, installation et mise en service du Back Office DAT ;
- Réversibilité dans certains cas.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 2 février 2026, donné un avis favorable à la passation du marché subséquent pour la ligne C avec la société CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS, pour un montant d'offre de 4 050 353,00 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché subséquent n°M3 2025 02943 M « Conception, fourniture et installation des distributeurs automatiques de titres – DAT » avec la société CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie, coordonnateur du groupement de commandes, à signer avec la société CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS, le marché subséquent concernant la conception, fourniture et l'installation des distributeurs automatiques de titres (DAT) pour la ligne C.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES